

DECISION N° 2012 - 126

PORTANT AGREMENT DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) GLOBAL INVESTORS EN QUALITE D'ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIERES (OPCVM) SUR LE MARCHÉ FINANCIER REGIONAL DE L'UMOA

Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers,

- Vu** la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (ci-après le "Conseil Régional") et son Annexe ;
- Vu** la Décision n°001/97 du Conseil des Ministres du 28 novembre 1997 portant Règlement Général relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;
- Vu** la Décision n° CM/11/09/2009 du 25 septembre 2009 du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional ;
- Vu** les Instructions n° 45/2011 et 46/2011 du Conseil Régional ;
- Vu** les délibérations du Comité Exécutif du Conseil Régional en sa 40^{ème} session du 15 juin 2012 ;

DECIDE

Article 1^{er}

Le Fonds Commun de Placement (FCP) GLOBAL INVESTORS est agréé en qualité d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) sur le marché financier régional de l'UMOA.

L'agrément du FCP GLOBAL INVESTORS est enregistré sous le numéro FCP/2012-05.

Article 2

Valeur liquidative d'origine	25 000 FCFA
Promoteurs	Filiales bancaires dans l'UEMOA du GROUPE BOA et BOA Asset Management
Forme des parts	Titres dématérialisés et inscrits en compte auprès de la SGO BOA Asset Management
Dépositaire	Bank Of Africa-Côte d'Ivoire (BOA-Côte d'Ivoire)
Société de Gestion	BOA Asset Management (société agréée en qualité de Société de Gestion)
Commissaire aux Comptes	CABINET Mazars Côte d'Ivoire représenté par M. Armand B. Pierrot FANDOHAN
Orientation de gestion	<p>GLOBAL INVESTORS est un OPCVM « Diversifié » dont la politique d'investissement consistera à investir en priorité en valeurs mobilières émises par les entreprises ou les Etats membres de l'UEMOA. Il sera composé de :</p> <ul style="list-style-type: none">- 35 % d'obligations, et- 65 % d'actions et autres. <p>Il a pour priorités dans la stratégie d'investissement :</p> <ul style="list-style-type: none">- la rentabilité par des investissements dans des titres ayant des perspectives de croissance (sectorielles et intrinsèques) prometteuses à moyen terme ;- la sécurité du rendement en accordant une préférence aux titres ayant un profil de risque modéré (historique et risque spécifique) ;- la liquidité par des investissements dans les titres liquides à la BRVM et des placements dans des dépôts à terme et dépôts à vue.
Souscripteurs visés	Personnes physiques et morales, résidentes ou non, employés ou filiales du Groupe BOA dans la zone UEMOA.
Frais de gestion	2 % HT de l'actif net du fonds
Lieux de souscription	Les souscriptions sont reçues au Siège social de la SGO BOA Asset Management ainsi qu'aux guichets du Groupe BOA et d'autres établissements financiers avec lesquels la SGO aura conclu des accords de commercialisation.
Valorisation	Hebdomadaire

Article 3

La note d'information du FCP GLOBAL INVESTORS a été visée sous le numéro FCP/2012-05/NI-01/2012.

Article 4

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial d'agrément doit être soumise à l'approbation préalable du Conseil Régional.

Article 5

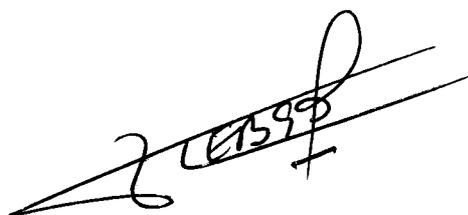
La décision portant agrément du FCP GLOBAL INVESTORS doit faire l'objet de publication au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la BRVM au plus tard 90 jours après sa notification.

Article 6

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature.

Fait à Abidjan, le 02 octobre 2012

Le Président



Léné SEBGO